

Le 10 décembre 2018

L'honorable Dan Ruimy, député
Président
Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie
131, rue Queen, 6^e étage
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6
Monsieur,

Je vous écris au sujet d'OpenMedia, un organisme communautaire qui œuvre en faveur d'un Internet ouvert, abordable et exempt de surveillance. Nous nous employons à élaborer une politique numérique éclairée et participative en mobilisant des centaines de milliers de personnes autour de la protection de nos droits en ligne.

OpenMedia est profondément préoccupé par les menaces qui guettent l'avenir du régime de droit d'auteur du Canada, desquelles résulterait une version restreinte d'Internet. Ces menaces sont plus importantes que jamais, à la lumière d'événements récents comme la renégociation de L'Accord États-Unis-Mexique-Canada (AEUMC), le détournement par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) de la proposition de blocage du site Web de Franc-Jeu Canada en ce qui concerne cette consultation, et les propositions pernicieuses qui se trouvent dans la directive européenne sur le droit d'auteur.

Nous espérons que, grâce à ce processus d'examen, nous pourrions contrer ces menaces qui pèsent sur les lois canadiennes équilibrées en matière de droit d'auteur, qui sont reconnues à l'échelle mondiale, modifier la *Loi sur le droit d'auteur* pour améliorer l'accès au contenu et rétablir l'équilibre dans le système.

Commentaires provenant de la communauté OpenMedia

Dans le cadre de cette consultation, OpenMedia a créé une plateforme pour permettre aux membres de notre communauté de participer directement à ce processus et de partager leurs points de vue sur ce qui doit être conservé ou changé dans le système de droits d'auteur du Canada. Plus de 4 400 personnes sont passées à l'action sur le site LetsTalkCopyright.ca, chacune partageant son point de vue sur l'examen de la *Loi sur le droit d'auteur*.

Nous sommes très reconnaissants envers le Comité d'avoir traité chacun des messages reçus par courriel comme étant des contributions uniques à cette consultation et le reflet des besoins et des préoccupations des gens partout au Canada.

Incidence de l'AEUMC sur le régime de droit d'auteur du Canada

Le Canada a un système de droit d'auteur solide et équilibré. Cependant, en signant l'AEUMC, le Canada a fait d'importantes concessions dans le domaine du droit d'auteur, ce qui aura des répercussions néfastes sur notre économie, notre culture et notre accès aux connaissances.

En raison de l'augmentation de la durée des droits d'auteur de 20 ans, soit 70 ans ajoutés à la vie de l'auteur plutôt que 50 ans (conformément aux normes internationales de la Convention de

Berne), les œuvres qui seraient passées au domaine public seront protégées pendant des décennies.

Cette mesure réduira considérablement l'accès au patrimoine et aux produits culturels canadiens, ce qui aura d'importantes répercussions sur le domaine culturel et entraînera des coûts s'élevant à des millions de dollars que devront éponger les contribuables canadiens et le secteur de l'éducation. Il est peu probable que la prolongation de la durée des droits d'auteur offre des avantages aux titulaires de droits et à leurs héritiers, mais il est certain qu'elle aura de lourdes conséquences pour le grand public et qu'elle ne profitera qu'aux grandes entreprises.

Bien que le Canada soit autorisé à maintenir le régime d'avis et avis actuellement en place, le cadre de l'AEUMC limite les changements que nous pourrions apporter à l'avenir. Toutes les solutions de rechange ultérieures se limitent à l'adoption du système d'avis et de retrait des États-Unis, un système punitif d'une portée excessive qui entraîne la censure de contenu légitime. Cet accord prive le Canada de sa souveraineté sur son propre système juridique en ce qui concerne la réaction aux allégations de violation du droit d'auteur en ligne.

En adoptant ces règles restrictives sur le droit d'auteur de l'AEUMC, le gouvernement a miné la valeur de cette consultation publique et les efforts de tous les citoyens qui y ont participé, permettant ainsi à un accord commercial international déguisé de décider du programme.

Proposition de blocage du site Web de Franc-Jeu Canada

En octobre 2018, le CRTC a rejeté une proposition visant la mise en place d'un organisme de blocage de sites Web pour lutter contre le piratage, tout en recommandant la tenue de cette consultation comme plateforme possible pour examiner plus à fond la proposition¹. Nous recommandons fortement au Comité de rejeter cette dangereuse proposition de censure.

La proposition de Franc-Jeu de bloquer un site Web sans surveillance judiciaire constitue une solution à un problème qui n'existe pas. Les taux de piratage sont en baisse au Canada, grâce à l'augmentation des services par abonnement comme Spotify et Netflix, et au fait que l'on retrouve au Canada certaines des règles de lutte contre le piratage les plus sévères au monde, comme l'a souligné Michael Geist, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit d'Internet et du commerce électronique².

Si elle est mise en œuvre, cette proposition entraînera une censure généralisée du contenu et de l'expression légitimes en ligne, ce qui portera atteinte au droit des Canadiens à la liberté d'expression. Il y aura inévitablement de faux résultats positifs, et le contenu bénin sera bloqué, et ce, en l'absence d'une procédure équitable. Cette proposition porte atteinte aux mesures de protection de la neutralité d'Internet que le gouvernement fédéral s'est engagé à appuyer. Cette

¹ OpenMedia, *Huge win for Canadians as CRTC rejects Bell's website blocking proposal*, <https://openmedia.org/en/huge-win-canadians-crtc-rejects-bells-website-blocking-proposal>.

² *Globe and Mail*, *Canada is now home to some of the toughest anti-piracy rules in the world*, <https://www.theglobeandmail.com/report-on-business/rob-commentary/canada-is-now-home-to-some-of-the-toughest-anti-piracy-rules-worldwide/article34223771/>.

proposition a été vivement contestée par des dizaines d'experts, et par l'intermédiaire de plus de 70 000 messages distincts sur le site Web d'OpenMedia, DontCensor.ca, et de 57 000 autres messages à l'échelle du Canada, dans le cadre de la consultation du CRTC³. Ce projet est inutile et inefficace. De surcroît, il est très impopulaire. L'approbation d'une telle agence consacrée à la censure créerait un dangereux précédent relativement à d'autres mécanismes de censure dans le paysage numérique et doit être rejetée.

Taxes sur le droit d'auteur sur les téléphones intelligents et sur l'utilisation et les services Internet

Au cours des deux dernières années, un certain nombre de prélèvements (ou taxes) extrêmement problématiques ont été mis de l'avant pour trouver des mécanismes de financement supplémentaires à partir d'Internet, permettant de compenser la réduction du financement culturel tiré des revenus de télédiffusion et des contributions gouvernementales. Cependant, les Canadiens paient déjà certains des prix les plus élevés au monde pour un service qui est généralement reconnu comme ordinaire. Nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre d'augmenter les coûts de la connectivité.

Un certain nombre de propositions a été mis de l'avant pour trouver des façons de taxer Internet, dans le but de subventionner la création de contenu. Parmi celles-là, quelques-unes se démarquent, auxquelles nous nous sentons obligés de répondre directement.

Taxe sur les iPod : Cette idée recyclée a déjà été rejetée dans la dernière mouture de la *Loi sur le droit d'auteur*, mais elle a refait surface, encore une fois. Il s'agirait d'une taxe sur tous les téléphones intelligents et les appareils semblables vendus au Canada, visant à compenser la reproduction présumée de musique⁴. Cette idée ne tient pas compte de la diminution du taux de reproduction de musique à des fins privées, liée à l'augmentation des services par abonnement et à l'utilisation des téléphones intelligents à des fins très variées qui dépassent la consommation de musique, et à plus forte raison, la consommation illégale de musique.

Taxe Netflix : Cette proposition annulerait l'ordonnance d'exemption du CRTC relative aux médias numériques et obligerait les fournisseurs de services par contournement de se conformer aux mêmes règlements sur le contenu canadien que les radiodiffuseurs. Une telle proposition ne tient pas compte de la nature d'Internet et ciblerait en fait tous les services par contournement de toutes tailles, pas seulement Netflix. Bien que l'on puisse constater l'incidence de la nature perturbatrice d'Internet sur les méthodes traditionnelles de distribution de contenu, ces éléments novateurs, perturbateurs et souples expliquent pourquoi les gens délaissent le câble pour se tourner vers Internet. Nous devrions adopter ces nouvelles technologies numériques, et non pas tenter de les confiner à des méthodes de distribution traditionnelles.

³ OpenMedia, *Against website blocking: What OpenMedia submitted to the CRTC*, <https://openmedia.org/en/against-website-blocking-what-openmedia-submitted-crtc>.

⁴ Geist, Michael, *Canadian Music Industry Wants Government to Pay Copying Fee for Every Smartphone*, <http://www.michaelgeist.ca/2018/06/canadian-music-industry-wants-government-to-pay-copying-fee-for-every-smartphone-sold-in-canada/>.

Taxe sur Internet : Cette proposition obligerait les fournisseurs de services Internet à contribuer au financement du contenu canadien, comme le font les radiodiffuseurs canadiens, pour chacun de leurs abonnés. Malheureusement, nous savons que ces prix seront simplement transférés directement aux clients. Au bout du compte, il s'agit tout bonnement d'une nouvelle taxe sur la navigation en ligne et d'une augmentation des coûts déjà extraordinaires de la connectivité au Canada. Nous ne pouvons pas nous permettre d'augmenter les prix de l'accès à Internet déjà trop coûteux au Canada, ce qui accentue le fossé numérique. Cette idée a été rejetée par près de 40 000 internautes et le gouvernement fédéral^{5, 6}.

Taxe sur le droit d'auteur sur l'utilisation des données à large bande⁷ : Récemment, nous avons entendu une proposition visant l'imposition de tous les internautes dont l'utilisation dépasse 15 Go de données par mois et par ménage afin d'aider les créateurs qui sont sous-payés dans le cadre de leur entente de licence actuelle. Cette affirmation se fonde sur la position erronée selon laquelle toute utilisation d'Internet supérieure à 15 Go est **nécessairement** attribuable à la diffusion en continu du contenu (même si elle est payée légalement par les utilisateurs) et que cela signifie que les créateurs ne sont pas adéquatement rémunérés par les utilisateurs.

Il ne fait aucun doute que les créateurs devraient être rémunérés équitablement pour leur travail. Cependant, les solutions qui pénalisent les utilisateurs finaux en présumant injustement qu'ils enfreignent la loi constituent une mauvaise piste. Nous devons plutôt veiller à ce que les créateurs soient rémunérés équitablement par ceux qui octroient des licences pour leurs œuvres et à ce que des mécanismes de financement adéquats soient mis à la disposition d'une grande variété de producteurs de contenu partout au Canada, y compris les contributions gouvernementales.

Taxe de vente : L'imposition de la taxe de vente fédérale aux fournisseurs en ligne est souvent confondue avec les propositions ci-dessus, mais elle est tout à fait distincte. Si le gouvernement fédéral décidait d'appliquer la TVH aux services en ligne internationaux, ces taxes devraient, à juste titre, être facturées et remises au gouvernement, qui les affecterait au budget général comme bon lui semble, y compris aux fins de financement des arts, de la culture et des créateurs. Le fait de payer l'impôt sur les entreprises, comme le font les autres entreprises qui exercent leurs activités au Canada constitue une contribution raisonnable à notre économie et aide le gouvernement fédéral à appuyer les créateurs de contenu et à favoriser la réalisation de produits culturels canadiens.

Nous ne pouvons pas nous permettre d'accroître davantage le fossé numérique et le prix du service Internet au Canada. Une connexion Internet rapide et abordable est indispensable.

Directive de l'Union européenne sur le droit d'auteur

Au cours des dernières années, l'Union européenne a envisagé, étudié et mis de l'avant une directive visant à remanier la législation sur le droit d'auteur dans l'UE. La directive sur le droit

⁵ OpenMedia, *Stop this 'Digital Tax on Everything'*, <https://act.openmedia.org/internettax>.

⁶ Geist, Michael, *Trudeau Puts An End to the Netflix and ISP Tax Debate: « Consumers... Pay Enough for Their Internet »*, <http://www.michaelgeist.ca/2018/02/trudeau-puts-end-netflix-isp-tax-debate-consumers-pay-enough-internet/>.

⁷ Geist, Michael, *Canadian Music Group Calls For Copyright Tax on Broadband Data Use*, <http://www.michaelgeist.ca/2018/09/canadian-music-group-calls-for-copyright-tax-on-broadband-data-use/>.

d'auteur, qui a fait l'objet d'un vote en septembre, soulève des préoccupations au sujet de propositions qui auront une incidence à l'échelle mondiale. Les articles 11 et 13 sont particulièrement préoccupants en ce qui a trait à l'examen du droit d'auteur au Canada, car ils sont sur le point de créer un dangereux précédent concernant la façon dont le droit d'auteur est géré à l'ère numérique.

L'article 11, également connu sous le nom de « taxe des liens », vise à protéger le droit d'auteur sur les extraits de texte qui accompagnent habituellement les liens et qui servent souvent d'aperçu permettant aux internautes de trouver du contenu en ligne. L'exigence quant au paiement par les agrégateurs de contenu afin d'en faire la promotion nuit aux créateurs de contenu en réduisant la possibilité de découvrir leur contenu. Elle sert à consolider la place des plus grands agrégateurs de contenu comme Facebook et Google en augmentant les coûts pour les nouveaux venus.

Cette proposition a déjà été mise en œuvre et a échoué en Allemagne et en Espagne⁸.

L'article 13 énonce des exigences de filtrage du contenu, qui transformeraient les plateformes en ligne en police du droit d'auteur. En rendant les plateformes responsables de tout contenu non conforme sur leurs sites, ces dernières doivent mettre en œuvre des mécanismes pour identifier et bloquer le matériel susceptible de porter atteinte au droit d'auteur, avant même qu'il ne soit publié. Cela obligerait toutes les plateformes de contenu à mettre en œuvre des systèmes de filtrage coûteux, semblables au système d'identification de contenu de YouTube, qui coûte plusieurs millions de dollars. Même l'identification de contenu donne de faux résultats positifs⁹. Ces systèmes de préfiltrage entraîneront inévitablement le retrait du contenu légitime, l'étouffement des voix et, encore une fois, la consolidation de la position des plus grandes entreprises, qui disposent des moyens nécessaires pour se procurer ces technologies.

Si elles sont adoptées, les répercussions de ces propositions préjudiciables se feront sentir bien au-delà des frontières de l'UE, y compris au Canada. Bien que le Comité n'ait aucune influence sur les décisions prises au sein de l'UE, nous espérons qu'il pourra protéger la défense d'un Internet ouvert. Nous exhortons le Comité à rejeter toute proposition semblable dans le cadre de l'examen.

Recommandations

Dans l'ensemble, nous croyons que le Canada a un système de droit d'auteur solide et équilibré. Avec l'avènement de l'AEUMC, l'équilibre du système a été compromis. Cependant, de simples modifications peuvent être apportées au système pour le redresser.

Afin de remédier aux importants compromis qui ont été réalisés pour arriver à l'AEUMC et de conserver les éléments récupérables du solide régime de droit d'auteur du Canada, nous demandons au Comité de renforcer les droits des utilisateurs. À tout le moins, le gouvernement devrait conserver la liste actuelle des fins liées à l'utilisation équitable, dont l'éducation, la parodie et

⁸ OpenMedia, *Implementing the Link Tax in the worst way possible*, <https://openmedia.org/en/implementing-link-tax-worst-way-possible>.

⁹ Boing Boing, *The future is here today: you can't play Bach on Facebook because Sony says they own his compositions*, <https://boingboing.net/2018/09/05/mozart-bach-sorta-mach.html>.

*OpenMedia est un organisme communautaire qui œuvre
en faveur d'un Internet ouvert, abordable et exempt de
surveillance.*

la satire. De plus, l'ajout explicite de l'utilisation transformatrice serait grandement bénéfique. Idéalement, le Canada adoptera des dispositions plus générales sur l'utilisation équitable, semblables à celles des États-Unis.

Toute proposition visant à éliminer ou à restreindre les exceptions actuelles aux droits d'utilisateur, comme celle visant le contenu généré par l'utilisateur, devrait être rejetée.

Nous exhortons également le gouvernement à éliminer le droit d'auteur de la Couronne et à recommander la permission de contourner les serrures numériques à des fins licites.

Enfin, nous exhortons le Comité à mettre davantage l'accent sur le libre accès et les ressources éducatives ouvertes dont le public peut profiter, d'autant plus que ces derniers seront plus limités en raison de la prolongation de la durée du droit d'auteur.

Merci de votre attention.
Cordialement,



Marie Aspiazu
Militante des droits numériques, OpenMedia



Laura Tribe
Directrice générale, OpenMedia